

**DECISION DU PRESIDENT  
PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION  
DONNEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
2024-DC-03**

Le Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°2020-D-37 du 5 novembre 2020 par laquelle le Conseil d'Administration l'a chargé, par délégation, de prendre toute décision concernant les marchés de travaux, fournitures et de services,

Considérant la demande qu'il s'avère indispensable de disposer d'un connecteur permettant la transmission des actes administratifs au contrôle de légalité par voie dématérialisée,

**DECIDE**

**Article 1 :** Il est décidé la conclusion d'un contrat de service Bles BL connect Segilog entre le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, représenté par son Président, Bertrand MASSOT

Et

BERGER-LEVRAULT, 892 rue Yves Kermen, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

**Article 2 :** Le contrat est conclu pour une durée de 36 mois à compter du 15.04.2024 pour un montant annuel de 146.01 € HT.

**Article 4 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil d'Administration et un extrait en sera affiché au centre de gestion. Expédition en sera adressée à Madame le Préfet d'Eure-et-Loir.

Fait à Luisant, le 20 mars 2024

Le Président,

Bertrand MASSOT



Décision rendue exécutoire  
compte tenu de l'envoi en  
Préfecture le : 20/03/24  
La Directrice générale, par  
délégation,

